

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP attribue des mandats de gestion d'actions de moyennes et grandes capitalisations en gestion indicielle PAB

Paris, le 25 octobre 2022 – En cohérence avec ses engagements en faveur du climat, pris notamment dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer trois mandats de gestion de portefeuille d'actions de moyennes et grandes capitalisations en gestion indicielle visant à répliquer un ou plusieurs indices Paris Aligned Benchmark (PAB).

En février, l'ERAFP a lancé un appel d'offres afin d'attribuer des mandats de gestion d'actions de moyennes et grandes capitalisations en gestion indicielle PAB. A l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer le mandat actif à *Amundi*.

Le gérant aura pour objectif de maximiser la performance de son portefeuille par la mise en œuvre d'une gestion indicielle visant à répliquer un indice PAB d'actions de moyennes et grandes capitalisations en zone euro au démarrage et, le cas échéant, un indice de moyennes et grandes capitalisations en zone monde pays développés.

À titre indicatif, le montant alloué sur la durée du marché sera de l'ordre de 300 millions d'euros.

La durée du marché sera de quatre ans, renouvelable deux fois un an, portant la durée maximale du marché à 6 ans.

Deux mandats de gestion dits *stand-by*, attribués respectivement, à *BNPP AM* et *OSSIAM*, pourront être activés sur décision de l'ERAFP, si ce dernier le juge nécessaire.

---

### **L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable**

Avec près de 37 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2021. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)

 [rafp.fr](http://rafp.fr)